

2M&CO
Société par actions simplifiée
38, avenue du Col d'Izoard
05100 BRIANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
(Article L. 225-8 du Code de Commerce)

Présenté par :

RGC

1 Allée Marcel Pagnol
69140 RILLIEUX LA PAPE

2M&CO
Société par actions simplifiée
38, avenue du Col d'Izoard
05100 BRIANCON

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés en date du 26 avril 2023 concernant l'apport en nature des titres de la société 24/7 SERVICES devant être effectué par la société VFB FRANCE à la société 2M&CO, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le projet des statuts de la société 2M&CO. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports envisagés n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération

1.1 Personnes et sociétés concernées

1.1.1 Société bénéficiaire

La société 2M&CO est une Société par actions simplifiée en cours de création au capital de 15 799 998 euros, dont le siège social est 38, avenue du Col d'Izoard 05100 BRIANCON.

Le capital de la société est composé de 15 799 998 actions de 1 euro de nominal.

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

La détention et la gestion de participation dans le capital de toute société et toutes opérations pouvant s'y rattacher directement ou indirectement, notamment toutes prestations de services ou de conseils, financières, administratives, commerciales ou autres.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.1.2 Apporteur

L'apporteur est la société VFB FRANCE, société civile au capital de 100 euros, dont le siège est sis 38 avenue du Col d'Izoard – 05100 BRIANCON, immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 844 586 156 , représentée par Véronique FONTAINE BESNER, en qualité de Présidente.

1.2 Base de l'opération

Pour établir les conditions des apports et de leur rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de la société 24/7 SERVICES au 31 décembre 2022.

1.3 Propriétés, jouissance et conditions

La société 2M&CO aura la propriété des titres apportés à compter du jour de la réalisation de l'apport.

2. Description et appréciation de la valeur des apports

Les titres apportés concernent 90 parts sociales de la société 24/7 SERVICES (753 580 844 RCS LYON), évaluées à 3 136 389 euros.

2.1 Caractéristiques de la société dont les titres sont apportés

La société 24/7 SERVICES est une société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 96, rue de la Villette 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 753 580 844.

Le capital de la société est composé de 270 parts sociales de 111,11 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'activité de Holding, financière, administrative, commerciale et immobilière ;
- Toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères constituées ou en cours de constitution sous forme de sociétés de capitaux ou de sociétés civiles, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, en empruntant notamment avec ou sans garantie, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts ;
- L'exercice des droits attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés et notamment l'exercice de tout mandat d'administrateur, de président ou de gérant. La Société jouera à l'égard des sociétés contrôlées un rôle de conseil en matière économique, administrative, financière, commerciale et technique en vue de coordonner et de favoriser leur exploitation et leur développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2.2 Analyse des apports de droits sociaux

La société VFB FRANCE fait apport à la société 2M&CO de 90 parts sociales, numérotées de 91 à 180 de la société 24/7 SERVICES de 111,11 euro de valeur nominale chacune.

Cet apport est valorisé à 3 136 389 euros.

2.3 Rémunération des apports

En rémunération des apports en nature ci-dessus énoncés, il est attribué à la société VFB FRANCE 3 136 389 actions de un (1) euro chacune, intégralement libérées.

3. Vérifications effectuées

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur en nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés, ont porté principalement sur les points suivants :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports.

Les principaux travaux que nous avons effectués sont les suivants :

- Examen des comptes clos au 31 décembre 2022,
- Approche de la valeur des apports fondée sur une valorisation patrimoniale.

4. Conclusions

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 3 136 389 euros pour la société VFB FRANCE n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale au montant du capital souscrit de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Rillieux La Pape

Le 3 mai 2023

Le Commissaire aux apports

RGC

Marlène GRANGE

